

CEGESOMA NEWSLETTER

N°1 - JUILLET 2013

[nl](#) [fr](#) [en](#)

LES COMMÉMORATIONS DE LA GRANDE GUERRE

De 2014 à 2018, le Cegesoma développera de multiples projets sur la Première Guerre mondiale : livres, expositions, journées d'étude... Une de nos activités majeures consistera en un colloque international prévu en 2015 sur l'impact de la Guerre mondiale sur l'Etat-nation en Europe. [\[LIRE LA SUITE\]](#)

http://www.cegesoma.be/cms/index_fr.php?article=2359

LES MAGISTRATS DANS LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE

Les projets de recherche sur la Première Guerre mondiale ne manqueront pas non plus dans les années qui viennent. Notre collègue Mélanie Bost a défendu récemment avec succès une thèse de doctorat sur la position difficile de la magistrature belge pendant les années d'occupation. [\[LIRE LA SUITE\]](#)

http://www.cegesoma.be/cms/index_fr.php?article=2371

JOURNÉE D'ÉTUDE JUIFS ET RÉSISTANCE

Il y a septante ans, trois courageux résistants entreprenaient à Boortmeerbeek une action spectaculaire contre le 20e convoi de Malines à Auschwitz. A l'occasion de cet anniversaire, le Cegesoma organise le 20 novembre 2013 avec la Kazerne Dossin une journée d'étude passionnante sur « Juifs et Résistance ». [\[LIRE LA SUITE\]](#) http://www.cegesoma.be/cms/index_fr.php?article=2363

AVIS

En raison d'importantes restrictions financières, nous nous voyons contraints de limiter temporairement le transport de documents depuis le dépôt de la rue de Belgrade. [\[LIRE LA SUITE\]](#) <http://www.cegesoma.be>

[/cms/index_fr.php?article=2355](http://www.cegesoma.be/cms/index_fr.php?article=2355)

A PROPOS DE CETTE LETTRE D'INFORMATION

Dorénavant, nous vous tiendrons au courant des nouvelles les plus importantes du Cegesoma via cette lettre d'information électronique. Si cependant votre boîte mail déborde déjà de lettres d'information, vous pouvez, si vous le souhaitez, vous désinscrire. [\[LIRE LA SUITE\]](#) <mailto:cegesoma@cegesoma.be>

LES ARCHIVES DU MRAX : LA XÉNOPHOBIE DANS LA BELGIQUE D'APRÈS GUERRE

Le Cegesoma a récemment achevé le transfert des archives du MRAX (Mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie). Découvrez ce que fonds impressionnant recèle ! [\[LIRE LA SUITE\]](#)

http://www.cegesoma.be/cms/index_fr.php?article=2368

Colloque “Guerre et Patrie. La Première Guerre mondiale et l’État-nation”

Le Cegesoma coordonne un **colloque scientifique international** sur l'impact de la Première guerre mondiale sur le développement de l'État-nation européen. Le colloque aura lieu **en octobre 2015** au **Palais d'Egmont** à Bruxelles, grâce au soutien du ministère des Affaires étrangères. Le comité scientifique compte des représentants de toutes les universités belges et de quelques établissements scientifiques fédéraux. En outre a aussi été mis sur pied pour ce colloque un comité de soutien vis-à-vis duquel tous les ministres-présidents des gouvernements régionaux du pays se sont entre-temps engagés. Ce comité de soutien est présidé par le Premier ministre Elio Di Rupo.

Il est évident que le concept de patrie a été soumis en Europe entre 1914 et 1919 à des changements rapides et fondamentaux. Ce congrès international ambitionne d'examiner de façon critique le concept de patrie et la construction de l'État-nation. Cela se fera via **différentes sessions thématiques**, où tant des jeunes chercheurs que des orateurs renommés prendront la parole. Les thèmes précis seront rendus publics après l'été 2013. La partie scientifique du colloque s'achèvera par une **session publique plus large**, où les ambassadeurs de quelques pays concernés débattront sur la signification actuelle de la Première Guerre mondiale dans leur pays.

Organisation/coordination: Nico Wouters

Le comité scientifique est constitué de Rudi Van Doorslaer (directeur Cegesoma), Mélanie Bost (Cegesoma), Geneviève Warland (FUSL), Emmanuel Debruyne (UCL), Laurence van Ypersele (UCL), Antoon Vrints (*UGent*), Pieter Lagrou (ULB), Serge Jaumain (ULB), Marnix Beyen (*UA*), Axel Tixhon (UNamur), Catherine Lanneau (Ulg), Emmanuel Gerard (*KU Leuven*), Peter Scholliers (*VUB*), Stanislas Horvat (École royale militaire), Michaël Amara (AGR), Marc D'Hoore (KBR), Sophie De Schaepdrijver (*Penn State University*).

Le comité de soutien est composé du Premier ministre Elio Di Rupo comme président, et des ministres-présidents Rudy Demotte, Karl-Heinz Lambertz, Kris Peeters et Rudi Vervoort comme membres.



Vue panoramique du Palais d'Egmont (Bruxelles).

Pour de plus amples informations, il convient de prendre contact avec [Karel Strobbe](#).

Nico Wouters

18 / 6 / 2013

◀ [Retour](#) ▶

Exercer la justice en présence de l'ennemi. L'expérience des magistrats belges en 1914-1918

L'histoire judiciaire fut longtemps absente de l'historiographie de la première occupation allemande. La thèse récemment défendue à l'UCL par [Mélanie Bost](#), chercheuse au Cegesoma, sous le titre: "*Traverser l'Occupation 1914-1918. Du modus vivendi à la grève, la magistrature belge face aux occupants allemands*" redécouvre le rôle des magistrats belges pendant cette période de crise et offre un éclairage nouveau sur les relations occupants/occupés en 1914-1918.

L'auteure revient ici sur l'origine et les principales conclusions de sa thèse.

Quel a été le point de départ de cette recherche ?

Ma thèse a été réalisée dans le cadre du PAI "Justice et Société. Histoire sociopolitique de la justice en Belgique (1795-2005)". Ce programme de recherche financé par la Politique scientifique fédérale est né en 2007 du constat de la méconnaissance scientifique de l'histoire de la justice belge. Le constat de carence était particulièrement sensible pour ceux qui sont au centre de l'organisation judiciaire – les magistrats – traditionnellement discrets alors même qu'ils forment le troisième pouvoir de l'Etat et jouent à ce titre un rôle politique et social important.

Le souvenir de deux événements survenus en février 1918 a cependant marqué la mémoire collective: les poursuites pour trahison des activistes du *Raad Van Vlaanderen* enclenchées par la cour d'appel de Bruxelles et la grève de la magistrature initiée en réaction à la déportation des chefs de corps de la cour pour 'manifestation politique'. Par contre, la cohabitation judiciaire avec l'occupant durant les trois années précédentes, non exempte de polémiques, a été occultée et réduite aux exactions de l'occupant.

Ce récit en noir et blanc invitait à un réexamen. Grâce à l'ouverture par les AGR des archives judiciaires de la Première Guerre mondiale, l'exploration de ce terrain encore relativement vierge offrait la perspective stimulante de contribuer au renouvellement de l'historiographie de l'Occupation et d'approfondir la connaissance du troisième pouvoir de l'Etat à partir d'une expérience de crise.

Au terme de cette étude, comment qualifieriez-vous l'attitude des magistrats belges ?

La littérature patriotique des années 1920 a forgé l'image d'une magistrature résistante. C'est pourtant une tout autre réalité qui s'est dégagée de l'examen des sources. Avant février 1918, la priorité de la magistrature fut d'abord de préserver le fonctionnement de l'institution judiciaire, voire de garantir l'indépendance du corps, même au prix d'accommodements désagréables avec l'occupant.

Plusieurs facteurs expliquent cette politique de présence. Fin 1914, les magistrats sont contraints de signer une déclaration de loyauté. Il leur est permis de poursuivre leurs fonctions à la condition de s'abstenir de tout acte hostile à l'encontre de l'occupant. Des consignes reçues du gouvernement belge au moment de l'invasion préconisent de la même façon une coopération neutre et loyale. Ces instructions sont directement inspirées par le droit des gens, tant conventionnel (Convention IV de La Haye, 1907) que doctrinal, qui assigne à l'occupant une mission de gestion provisoire des territoires passés sous son contrôle. Dans l'esprit de La Haye, les hauts magistrats reconnaissent le pouvoir de fait de l'occupant, en ce compris de légiférer pour leur retirer des compétences, tant que celui-ci s'abstient de toute immixtion et ne les contraint pas à d'éventuelles compromissions. Chacun sa sphère. Tel est l'essentiel du pacte négocié.

Ce resserrement des revendications autour du respect de sa seule indépendance renvoie à la stratégie usuelle de distanciation de la magistrature à l'égard des autres pouvoirs. Elle a coutume de s'abstenir de tout empiètement au point même de mutiler son pouvoir pour mieux bétonner sa propre indépendance. C'est un habitus qui préexiste à la guerre, que Françoise Muller a mis en lumière dans un ouvrage récent consacré à la Cour de cassation. La compréhension de l'attitude de la magistrature 'en guerre' nécessite la prise en compte d'un contexte temporel plus large.

Au regard de ces éléments juridiques et sociologiques, la grille de lecture des comportements des magistrats en termes de résistance-collaboration s'avère peu pertinente.



Visite officielle du roi Albert aux magistrats de la Cour de cassation au palais de justice de Bruxelles, 25 novembre 1918. (KB, Cabinet des estampes)

Comment expliquer dès lors les événements de février 1918 ?

Au fil de l'Occupation, cette position de neutralité est de plus en plus difficile à observer et les positions évoluent. Le *modus vivendi* est fragilisé à la fois par des éléments externes – politique de l'occupant en contradiction de plus en plus flagrante avec le droit international (travail forcé, séparation administrative) – et des polémiques qui se développent dans le monde judiciaire en réaction à l'attentisme de la magistrature. Ces affrontements d'idées et d'hommes, qu'on tentera de faire oublier après-guerre, expliquent en partie la grève de 1918, action qui manifeste un revirement complet dans l'attitude observée jusqu'alors. Le coup de génie de la magistrature belge est d'avoir su, au moment opportun, commettre une action d'éclat qui l'absout des compromissions des années précédentes.

La singularité de la grève au regard du comportement antérieur de la haute magistrature belge permet aussi d'apprécier ce qui, pour elle, constitue le point de non-retour. C'est moins, finalement, la défense des institutions nationales, menacées par la proclamation d'autonomie de la Flandre – la magistrature n'a pas protesté au moment de la séparation administrative du pays –, que la défense de cet attribut essentiel de la magistrature – son indépendance – qui la fait basculer de la coopération à la résistance. C'est quand l'indépendance de la magistrature est bafouée, quand les conseillers de la cour d'appel de Bruxelles sont suspendus et ses chefs de corps déportés, que la Cour de cassation décide son retrait collectif. L'épreuve de la guerre souligne l'importance des enjeux corporatistes.

Quel sont, à votre sens, les principaux apports de l'étude du champ judiciaire à l'historiographie de l'Occupation ?

J'en retiendrai deux. Ce travail souligne le caractère pluriel et évolutif de la notion de patriotisme. Au sein d'un même univers professionnel, la politique de présence entra rapidement en conflit avec des définitions concurrentes du patriotisme judiciaire. Des avocats mais aussi quelques magistrats et notamment celui qui jouera un rôle fondamental après-guerre lors de la répression des collaborations, Jean Servais, ont regretté que la magistrature ne se montre pas plus combattive, qu'elle se refuse à instrumenter la parole judiciaire pour attiser l'esprit de résistance nationale.

L'étude a également mis en lumière l'existence de marges de manœuvre dans le chef des occupés. Dans l'historiographie des occupations militaires, les territoires occupés sont généralement envisagés comme autant de zones de non-droit, où les populations victimes sont soumises à la force brutale des armées. Le terrain exploré ici révèle la coexistence d'espaces de négociation entre le pouvoir judiciaire belge et l'administration civile allemande. Des connivences d'ordre professionnel et des rapports de force relativement équilibrés ont pu s'instaurer entre eux. La magistrature est un pouvoir et, face à l'occupant, s'affirme comme tel. Son expertise juridique la place en position de force dans un contexte d'affrontement symbolique du Droit et de la Force, où le droit international est une référence omniprésente.

Mélanie Bost / Rédaction du site

1 / 7 / 2013



Jean Servais (1856-1946). Conseiller à la Cour de cassation pendant la guerre, il compte parmi les magistrats en faveur d'une opposition plus marquée du pouvoir judiciaire aux politiques de l'occupant. Après-guerre, ses qualités de juriste et sa personnalité énergique lui vaudront d'être nommé à la tête du parquet général de la cour d'appel de Bruxelles. (Cour de cassation de Belgique)

[◀ Retour ▶](#)

Une journée d'étude: Juifs et Résistance

Dans le cadre du 70e anniversaire de la commémoration de l'attaque du 20e convoi, le Cegesoma et la Kazerne Dossin organiseront conjointement une **journée d'étude** sur le thème "Juifs et résistance". Cette journée, destinée à un large public, se déroulera à Malines, à la Kazerne Dossin, le **20 novembre prochain**.

C'est en effet le 19 avril 1943 que s'est produit un fait tout à fait unique dans l'histoire de l'occupation en Europe occidentale. Ce jour là, un train quitte Malines emmenant 1631 Juifs vers une mort certaine. Lorsqu'il entame le virage de Boortmeerbeek, le convoi est attaqué par trois jeunes hommes armés d'un seul revolver et partis à vélo depuis la Place Meiser à Schaerbeek. 17 personnes s'échappent du seul wagon qu'ils parviennent à ouvrir. Mais profitant de la confusion qui s'ensuit, 219 personnes parviennent à prendre la fuite avant que le train ne quitte le territoire belge; 25 seront tuées et 91 interceptées. Au total, 120 déportés retrouveront la liberté.

Cet épisode servira de cadre à cette journée, dont la problématique sera plus large. Comment les Juifs sont-ils entrés en résistance ? Comment étaient-ils perçus par les mouvements de résistance ? Il y sera notamment question du rôle et de la place des Juifs dans la résistance mais aussi des stratégies individuelles, y compris dans le contexte de l'incarcération à la caserne Dossin. Cette journée sera également l'occasion d'aborder des cas précis (Liège) ou de faire le point sur les recherches en cours. La question de l'après-guerre et de la mémoire de cette résistance sera également évoquée.

Chaque orateur disposera d'une quinzaine de minutes afin de laisser une large place à la discussion.

Le programme détaillé et les modalités d'inscription seront disponibles à la rentrée sur le site du Cegesoma et de la Kazerne Dossin.

Chantal Kesteloot

19 / 6 / 2013



29 octobre 1944. Hommage aux héros juifs. Cérémonie organisée par le Comité de défense des Juifs (CDJ) au Tir national. Au premier rang, des figures de la résistance. (Collection Cegesoma)

◀ [Retour](#) ▶

Avis important

En raison d'importantes économies financières à réaliser en 2013, nous nous voyons contraints de prendre diverses mesures exceptionnelles. Ainsi, **à partir de ce lundi 10 juin 2013 et jusqu'au 31 décembre 2013 au moins, le transfert de documents du dépôt de la rue de Belgrade vers la salle de lecture du square de l'Aviation ne s'effectuera plus que le lundi**. Dès lors, pour pouvoir consulter pendant la semaine (à partir du mardi 9h00) des documents provenant des collections conservées dans le dépôt de la rue de Belgrade, il faudra impérativement les avoir commandés avant le lundi 8h00.

Par ailleurs, le prochain *Bulletin du Cegesoma*, prévu à l'automne 2013, sera uniquement disponible sous forme numérique via la rubrique "Publications", sous-rubrique "Bulletin du Cegesoma" de ce site.

Enfin, le 4e numéro de 2013 de la *Revue belge d'histoire contemporaine* paraîtra en janvier 2014 plutôt qu'en décembre 2013.

[◀ Retour ▶](#)

Les archives du MRAX déposées au CEGESOMA

Le Cegesoma a finalisé le transfert des archives du Mouvement contre le Racisme l'Antisémitisme et la Xénophobie (MRAX). Ce fonds imposant recèle des informations de premier plan pour l'histoire de l'immigration en Belgique depuis les années 1960 et la transition du pays vers une société multiculturelle. Le fonds est actuellement en cours de classement dans nos nouvelles infrastructures du Dépôt Belgrade.

Le MRAX est né en 1950 de l'initiative d'anciens résistants juifs communistes, ayant notamment été actifs au sein du [Front de l'Indépendance](#). D'abord connu sous le nom d'Union des Juifs contre le racisme, l'antisémitisme et pour la paix (UJRAP) et ensuite de MRAP-Belgique (Mouvement de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et pour la paix) l'organisation menée par Hertz Jospa participe dès 1950 au périodique français *Droit et Liberté* et assure sa diffusion sur le territoire national.

Dès les années 60, les vagues d'immigrations liées à l'immense besoin de main-d'œuvre de la Belgique en matière d'industrie conduisent le MRAP à se pencher d'avantage sur les questions d'accueil et d'insertion. Face à de nouveaux questionnements le mouvement intègre en 1966 la notion de lutte contre la xénophobie à son acronyme et devient le MRAX.

Depuis lors le MRAX s'est profilé comme l'un des acteurs majeurs du combat contre les discriminations raciales et s'est illustré par de nombreuses campagnes de prévention et d'éducation permanente, des expositions, des journées d'étude sur les discriminations en général, des interpellations adressées au monde politique pour l'élaboration et le respect d'un cadre légal contre le racisme, etc. Le MRAX, c'est également du travail de terrain avec les populations immigrées et, depuis 1968, un service d'aide juridique et d'accueil pour les travailleurs étrangers.

Ces archives mettent donc en lumière comment, depuis l'après-guerre, la Belgique s'est progressivement muée en une société multiculturelle. Au cœur de la bataille contre toutes formes de discrimination, elles mettent en avant les soubresauts de cette évolution. Au travers des dossiers personnels du service d'accueil, ces documents permettent aussi une plongée dans les conditions de vie rencontrés par les primo-arrivants en Belgique et sont à ce titre une source remarquable pour une histoire from below de l'immigration.

Les fonds est actuellement en cours de classement au Dépôt Belgrade (visite sur rendez-vous). Pour tout renseignement contacter [Mathieu Roeges](#).

Mathieu Roeges

27 / 6 / 2013



◀ [Retour](#) ▶